



Comité départemental de l'Action Sociale du 22 avril 2015

Monsieur le Président,

Après plus de deux ans d'exercice du gouvernement, nous nous enfonçons dans une période de crise et d'austérité pour l'ensemble de nos concitoyens. Nous entamons l'année 2015, avec à l'horizon, la suppression de 2 546 postes dans les ministères économiques et financiers, mettant encore davantage sous pression des agents aux conditions de travail fortement dégradées. Les agents des finances n'y croient plus. Ils voient leurs missions de plus en plus mises à mal, avec des effectifs de plus en plus restreints et des salaires qui n'augmentent toujours pas après l'annonce jusqu'en 2017 du blocage du point d'indice. Pire, les agents des finances publiques voient cette année leur salaire baisser du fait du non paiement de la prime d'intéressement et de la suppression de l'indemnité exceptionnelle.

En 1989, le conflit et la mobilisation des personnels avaient contraint le Ministre de l'époque d'abonder considérablement les budgets de l'Action Sociale.

Depuis cette date, les prestations se sont élargies et le réseau des délégations s'est étoffé par la couverture de l'ensemble du territoire.

Mais, dans la période actuelle de récession en tout genre, où les agents (actifs et retraités) sont de plus en plus demandeurs d'actions sociales de proximité, le Secrétariat Général n'a de cesse de supprimer des emplois dans les délégations. Actuellement, ce sont 40% des délégations qui fonctionnent avec le seul délégué, se retrouvant ainsi isolé pour faire face aux besoins.

Solidaires Finances, CGT Finances et CFDT Finances n'acceptent pas qu'au nom de l'austérité, les mesures permettant d'atténuer les difficultés quotidiennes des agents (actifs et retraités), soient rognées voire supprimées.

Solidaires Finances, CGT Finances et CFDT Finances dénoncent également la non-reconduction dans ses fonctions du Correspondant Régional Chorus, Monsieur KOTLICKI, au seul prétexte qu'il n'est pas cadre A, alors que sa forte implication est reconnue de tous.

Dans le Var, nous exigeons que les engagements du précédent Président du CDAS soient respectés sur :

- l'affirmation que les dépenses liées aux coins-repas ne soient jamais supérieures à la dotation dédiée. Ces dépenses doivent être sorties des Crédits d'Actions Locales, ou le budget dédié doit être augmenté à concurrence

- la prise en charge des intérêts moratoires par le budget de la Direction
- le remplacement de l'assistante de délégation (promise par le Secrétariat général)

Après des années de stagnation du Budget d'Initiative locale (BIL), restreignant déjà le nombre d'actions à mener, les Crédits d'Actions Locales (CAL) diminueront à terme de 17% dont 5% dès cette année.

Pourquoi transformer le Budget d'Initiative Locale (BIL) en Crédit d'Actions locales (CAL) ? D'un premier abord, on pourrait se dire que le BIL et le CAL sont deux noms différents pour le même budget. On devrait plutôt se dire que le CAL, c'est comme le BIL, sauf que son budget diminue.

Le glissement sémantique n'est pas neutre puisque le mot « initiatives » disparaît et ce n'est pas un hasard : depuis des années, des tentatives réussies ou non de limiter les possibilités d'actions des représentants du personnel ont été observées (CHORUS, suppression d'actions, actions déconseillées).

Dans le Var, après le non remplacement de l'infirmière, de l'assistante de délégation et du médecin de prévention, nous déplorons cette année :

- x la suppression des sessions des avocats
- x la suppression des achats de sachets de friandises pour l'arbre de Noël
- x la probable réduction du nombre de bénéficiaires de la sortie des retraités

Et ce n'est pas fini puisque la délégation devra réfléchir afin d'organiser un seul Arbre de Noël pour l'ensemble du département.

L'action sociale est en danger !

En conséquence, pour exprimer notre mécontentement, nous vous informons que nous ne siégerons pas aujourd'hui et demandons que cette liminaire soit annexée au PV de ce CDAS.